

PROCES – VERBAL

COMMISSION PLENIERE REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Mardi 29 Septembre 2020

A : 18h00 (Fin : 19h30)

Lieu : Visio + Site de la Ligue

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, B.GOUAZE, M.BOUGER, J.L' HOUR, P.RAMPILLON, J.AVRIL, J-P LE BRUN, M.HAYE, Y.HERVIAUX

Assistent : Madame S. LECART - Messieurs S. VALENTIN, Y.LE COCQ

Excusés : Messieurs, C.COUE, M.BESNARD, P.RAZER, R.POUDELET

La Président de la commission, Bernard LEBRETON, présente l'ordre du jour.

1 – Courriers de la DTN :

Deux demandes de dérogation ont été accordées pour la saison 2020/2021 par la DTN :

- National 3 Stade Briochin : Une dérogation est accordée à Guillaume ALLANOU suite à son entrée en formation DES
- U19F National CPB Brequigny Rennes : Une dérogation est accordée à leur éducateur Hugo FARARD suite à son entrée En formation BMF et son parcours avec l'équipe.
- A noter que la commission est en attente d'un retour de la Fédération concernant une demande Lamballe pour le contrat de leur Educateur Nicolas LASPALLES, responsable de leur équipe R1.

2 Dérogations

- R1 Seniors (District 35)

Le club du Rheu demande une dérogation pour son éducateur R1 Christophe PICOULEAU. Un membre de la commission ne se prononce pas. La commission accorde la dérogation.

- R2 Seniors (District 29)

Le club de l'ASPTT Brest fait une deuxième demande de dérogation pour Axel TALMOUDI suite au refus de la précédente. La commission accorde la dérogation pour cette année en rappelant au club que la saison prochaine, celui-ci doit avoir un éducateur BEF.



- **R3 Seniors** (District 22)
L'AS Tredrez Locquemeau demande une dérogation pour son entraîneur Sébastien BENOISTON. La commission refuse la dérogation

- **R3 Seniors** (District 22)
Le club du CS Begard demande une dérogation pour Yoann GOIC, entraîneur de son équipe accédant à la R3 pour la saison 2020/2021. La commission accorde la dérogation.

- **R1F Seniors** (District 56)
L'ASPTT Vannes demande une dérogation pour Paul PENCOLE. Son équipe féminine 1 évoluant en R1. La commission accorde la dérogation.

- **R2F Seniors** (District 56)
L'ASPTT Vannes demande une dérogation pour Jordan LE TREHUDIC. Son équipe féminine 2 accédant à la R2. La commission accorde la dérogation.

- **R2F Seniors** (District 29)
Le Racing Club de Lesneven demande une dérogation pour Bruno CHEVALIER inscrit à la certification CFF3 du 16 Octobre. La commission accorde la dérogation.

- **R1 Futsal** (District 35)
L'OC Cesson Futsal fait une demande de dérogation pour Ludovic ROYER pour leur équipe Futsal R1. La commission accorde la dérogation.

- **R2 Futsal** (District 29)
Plouzané fait une demande de dérogation pour Thomas JOUAN afin d'encadrer leur équipe Futsal R2. La commission accorde la dérogation.

- **R2 Futsal** (District 56)
Le club de l'Hermine Mendonnaise fait une demande de dérogation pour Anthony BELZ pour leur équipe Futsal évoluant en R2. La commission accorde la dérogation.

- **U18 R1** (District 35)
La TA de Rennes fait une demande de dérogation pour Alexandre BRIEND pour leur équipe U18R1. La commission accorde la dérogation.

- **U18 R1** (District 29)
Le club de l'AS Brest fait une demande de dérogation pour Yohann KERANDEL. La commission accorde la dérogation.

- **U17 R2** (District 56)
Pays de Malestroit fait une demande de dérogation pour Florian TASTARD pour leur équipe repêchée en Juillet. La commission accorde la dérogation.



- **U17 R2** (District 29)
Le club de Plouzané fait une demande de dérogation pour Charles KIPRET, en charge de cette équipe. La commission accorde la dérogation.
- **U16 R2** (District 29)
Paotred Dispount demande une dérogation pour Lucas EFFLAM qui serait en charge de l'équipe U16R2. La commission refuse la dérogation.
- **U16 R2** (District 29)
Le club de Plouzané fait une demande de dérogation pour Roger LE GOFF, inscrit à la certification CFF3 du 16 Octobre. La commission accorde la dérogation.
- **U15 R2** (District 56)
L'Avenir de Theix fait une demande de dérogation pour Philippe LE CORRE, responsable de leur équipe U15R2. La commission accorde la dérogation.
- **U15 R2** (District 56)
Le club du Pays de Malestroit fait une demande de dérogation pour Pierre GUYOT. La commission accorde la dérogation.

Toutes les notifications énoncées ci-dessus sont envoyées par mail aux clubs concernés le 1er Octobre 2020.

3 Equivalence

La commission, après examen du dossier de demande d'équivalence au BEF, accorde celle-ci à Julien CHAGNY.

La commission le félicite pour l'obtention de son diplôme de Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) par équivalence.

4 – Cartes Educateurs

Pour rappel, seuls les entraîneurs en règle avec le Statut auront une carte d'accréditation (diplôme requis ou dérogation et licence Technique).

Clubs en Infraction :

R1:

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
US LIFFRE	LAMBERT Dominique	LICENCE TECHNIQUE
LAMBALLE FC	LASPALLES Nicolas	ATTENTE RETOUR FFF
FC BRETEIL TALENSAC*	KOUAKOUA Lionell	CONTRAT
AS VIGNOC HEDE GUIPEL*	BAZIN Johann	CONTRAT
CS BEGARD*	MONDON Christophe	CONTRAT

- * Ces clubs recevront un courrier de notification avec A/R



R2 :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
ST BRANDAN ST QUINTIN	ROUXEL Martin	LICENCE TECHNIQUE
GUER ENFANTS*	SALMON Sébastien	DIPLOME

- * Ce club recevra un courrier de notification avec A/R

R3 :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
TREDREZ AS*	BENOISTON Sébastien	DIPLOME
SARZEAU FC	CHAGNY Julien	LICENCE TECHNIQUE
MOREAC GSC*	GUILLEMOT Timothée	DIPLOME
BRECH US	TROBOA Christian	LICENCE TECHNIQUE
US CONCARNEAU 3	NICOLAS Christophe	LICENCE TECHNIQUE

- * Ces clubs recevront un courrier de notification avec A/R

R1 Féminines :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
ST MALO US 2*	MENDES David	DIPLOME

- * Ce club recevra un courrier de notification avec A/R

R2 Féminines :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
ST JACQUES FOOT AS	BOURDEVERRE Clément	LICENCE TECHNIQUE

R1 Futsal :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
VANNES FC	XXX	PAS D'EDUCATEUR DESIGNE

R2 Futsal :

CLUB	EDUCATEUR	MOTIF
CHATEAUGIRON	XXX	PAS D'EDUCATEUR DESIGNE

Les feuilles de match des Féminines, Futsal et Jeunes seront vérifiées par la Commission. Les clubs, toujours en infraction recevront une relance avant de recevoir le courrier de notification en A/R



5 – Divers

- La commission rappelle aux éducateurs salariés qu'ils ont la possibilité de se rapprocher des différents syndicats. Ils trouveront ci-dessous les contacts :
 - o GEF (Groupement des Educateurs de Football)
 - o UNECATEF (Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques Professionnels du Football)
 - o UNCTF (Union Nationale des Cadres Techniques du football)

- Stéphane Valentin présente une étude qui met en avant le nombre de licences par catégorie entre 2019 et 2020. Il est constaté une augmentation de licence « animateur » mais une baisse concernant les licences « Educateur Fédéral ».
Pour rappel, il est demandé aux stagiaires se présentant aux certifications de posséder leur licence Animateur.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 2 Novembre 2020 à 18h en visioconférence.

Bernard LEBRETON remercie l'assemblée.

B. LEBRETON
Président de la Commission

